

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 MARS 2024

## BUDGET PRINCIPAL :

En fonctionnement, l'année 2023 se solde par des recettes réelles de fonctionnement en légère baisse de 2% à 749 656€ (augmentation des bases de taxes foncières mais pas de vente foncière), et des dépenses en hausse (limitée malgré l'inflation) à 556 199€.

L'excédent se contracte donc, cumulé à celui des années précédentes, il s'élève à 480 710€ et sera affecté à l'investissement pour 297 568€ qui en aura bien besoin en 2024.

Suite à des retards dans les dossiers, 2023 aura été timide en dépenses d'investissement. Elles se montent à 182 200€ (rue Puech d'Andan, cimetière, square des Liquières, éclairage public, feux tricolores, ...) mais plusieurs projets sont lancés.

L'encours de dette au 01.01.2024 s'établit à 493 055€ pour 66 850€ d'annuités.

En 2024, l'objectif sera de maîtriser l'augmentation des charges de fonctionnement à hauteur de 5%, car les recettes risquent de ne pas évoluer de manière sensible.

Le conseil municipal a donc décidé, à la majorité, de limiter l'augmentation des taxes foncières à 1%.

L'investissement devrait être beaucoup plus conséquent en 2024 (enveloppe de 922 000€), avec la réfection de la place de l'ormeau, l'aménagement du vallon du Puech d'Andan, la transformation de l'ancienne cantine en appartement, la création d'un city stade, des travaux à la maison de santé, le programme de voirie, la normalisation de l'archivage, la 3<sup>ème</sup> tranche au cimetière, et la finalisation du dossier de l'ancienne école (études pour une réalisation espérée en 2025).

L'investissement sera financé pour 1/3 par le fonctionnement, le reste par des aides, le remboursement de TVA et la taxe d'aménagement. Nous tenterons de ne pas avoir recours à l'emprunt.

## BUDGETS ANNEXES :

Celui des lotissements de la Treille va entrer en phase active en 2024, avec le lancement des appels d'offres et une commercialisation prévue cette année. Ce sont plus de 500 000€ de dépenses qui seront financés par un prêt relais lui-même remboursé par la vente des terrains viabilisés.

Le dernier budget concerne le photovoltaïque. Après avoir investi en 2022 et 2023 sur les toits de l'espace culturel et des logements communaux, celui de la maison de santé est programmé en 2024. Au total, environ 110 000€ auront été affectés à ce budget. Les premières ventes d'électricité vont permettre de rembourser les emprunts réalisés à cet effet et de payer les quelques charges d'exploitation. Retour sur investissement prévu sur 11 ans maximum.

Tous les documents et détails seront disponibles en mairie, après approbation par la Préfecture.

**BLOCAGE DU MONTANT DU LOYER MENSUEL DES LOCAUX PROFESSIONNELS DE LA MAISON DE SANTE A COMPTER DU 1<sup>er</sup> JUIN 2024 A LA SUITE DE L'INFLATION DES PRIX DE L'ENERGIE.**

Vu l'inflation et la hausse du prix de l'énergie, Madame le Maire informe les membres du conseil municipal de la demande reçue des professionnels de la maison de santé, de bien vouloir neutraliser l'augmentation annuelle légale de leurs loyers à compter du 1<sup>er</sup> juin 2024.

Compte tenu des investissements prévus pour la maison de santé et notamment la réfection de la toiture, le conseil municipal à l'unanimité se voit dans l'obligation d'appliquer l'augmentation annuelle légale des loyers au 1<sup>er</sup> juin 2024.

**SIEDA LOTISSEMENT LES COTEAUX DE LA TREILLE 1 (14 lots) – PARTICIPATION FINANCIERE COMMUNALE POUR LE RACCORDEMENT AU RESEAU DE DISTRIBUTION D'ENERGIE ELECTRIQUE**

Le projet de construction du lotissement communal les coteaux de la treille I (14 lots) à Lestrade nécessite une extension du réseau de distribution publique d'électricité.

Compte tenu de l'aide apportée par le SIEDA, la contribution restant à la charge de la commune est de 14 592.53 euros. Le conseil municipal a validé à la majorité la participation financière de la commune.

**SIEDA LOTISSEMENT LES COTEAUX DE LA TREILLE 2 (3 lots) – PARTICIPATION FINANCIERE COMMUNALE POUR LE RACCORDEMENT AU RESEAU DE DISTRIBUTION D'ENERGIE ELECTRIQUE**

Le projet de construction du lotissement communal les coteaux de la treille 2 (3 lots) à Lestrade nécessite une extension du réseau de distribution publique d'électricité.

Compte tenu de l'aide apportée par le SIEDA, la contribution restant à la charge de la commune est de 4 030.31 euros. Le conseil municipal a validé à la majorité la participation financière de la commune.

**QUESTIONS DIVERSES :**

Mise en place d'un site de compostage, l'entreprise causses compost nous accompagnera sur le choix du lieu d'implantation et les modalités de gestion.

Biodéchets : Une distribution de sacs orange à la population aura lieu prochainement.